

Projet Eolien

Rappel : Le projet, présenté par la société Boralex, porte sur la création d'un parc éolien de six éoliennes d'une hauteur totale en bout de pale variant de 175 à 180 mètres, suivant le modèle qui sera retenu, sur le territoire des communes de Lucy le Bocage et Marigny en Orxois dans l'Aisne.

Le parc éolien va nécessiter la réfection et la création de voies d'accès, de plates-formes de montage, de liaisons électriques souterraines et de deux postes de livraison.

Le parc s'implantera dans le paysage du plateau du Soissonnais, sur des terres agricoles dans un secteur vallonné et boisé, de part et d'autre de l'autoroute A4. Les éoliennes sont regroupées en deux groupes de trois machines, distants de 2,5 km environ.

Enquête publique

Voici les différentes objections au projet d'éoliennes de Marigny-en-Orxois

Notification tardive:

Il est plus que désagréable d'apprendre qu'un projet éolien est en cours d'étude depuis 7 ans sous nos fenêtres, et d'en être averti que lors de la pose d'une affiche A4 sur une palette au bord de la route pour annoncer l'enquête publique. La honte doit ronger tous les acteurs du projet qui se sont bien gardés d'en faire la publicité.

Pourquoi la société Boralex n'a pas contacté les habitations les plus proches ?
Pourquoi la société Boralex n'a pas contacté les mairies voisines du projet ?

Objectivité des photomontages :

On voit facilement en parcourant le dossier, que les photomontages ne sont pas objectifs et cherchent continuellement à cacher l'impact visuel de ces 6 implantations.

Pourquoi n'avoir aucune photo de la vue des 6 éoliennes depuis le SUD ?

Pourriez-vous fournir des photomontages depuis la Ferme de la Longue, depuis la Ferme de Larget?

Pourriez-vous fournir des photomontages depuis les vignobles de Bézu-le-Guéry ?

Non-respect de la charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne :

La finalité de cette charte éolienne 2018 est de définir une Aire d'Influence Paysagère à l'échelle de l'Appellation Champagne qui correspond au périmètre de la zone d'engagement reconnue par l'UNESCO. Plus précisément de délimiter une zone d'exclusion et de vigilance vis à vis de l'éolien autour d'un bien du Patrimoine mondial ; les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

https://www.audrr.fr/sites/default/files/2019-05/note_charte_eolienne_version_finale_-_light.pdf

<https://www.syndicatdepart.fr/images/pdf/actualites/Charte-olienne-2018-LIGHT2.pdf>

Le projet de Boralex se trouve en **zone d'exclusion** dans la limite des 10 kilomètres du vignoble de l'appellation Champagne.



Zoom de plan sur le secteur de la Vallée de la Marne

De plus, le projet doit se trouver à une distance minimum de 3 à 5 kilomètres des parcs existants, ce qui n'est absolument pas le cas.

La charte regrette qu'il y ait déjà des éoliennes visibles à Château-Thierry :



Vue sortante vers Fossoy puis Château Thierry (1)

La charte regrette qu'il y ait déjà des éoliennes visibles du vignoble :



Confrontation entre le vignoble et l'éolien à Bonneil (K et L)



Voici les préconisations de la charte au-delà de la zone d'exclusion :

Être attentif à l'emplacement des éoliennes qui ne doivent pas entraver certains éléments paysagers et architecturaux

Identité du lieu :

Relief marqué et vallonné éviter les éoliennes en lignes de crêtes et en contre bas. Travailler plutôt avec le relief pour masquer et intégrer l'éolienne.

Échelle du Paysage :

Paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre en hauteur et en contre bas. Attention à rester cohérent en perception lointaine, ne pas confronter un projet en ligne et un projet en grappe sans réflexion. En perception rapprochée, ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage. Par exemple adapter l'implantation des éoliennes à l'implantation de la végétation existante.

Axes de vues et perception :

Être attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le monument américain à Château Thierry ou encore les points de vues emblématiques à Hautvillers.

Prendre en compte les vues depuis ces endroits symboliques et éviter les implantations anarchiques de projets visibles depuis ces lieux touristiques.

Prendre en compte le relief de vallée.

Géométrie:

Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés, alignés sur la trame parcellaire. L'extension doit s'adapter le plus possible à la composition paysagère existante.

La réponse de la charte sur ce projet est **NON !**

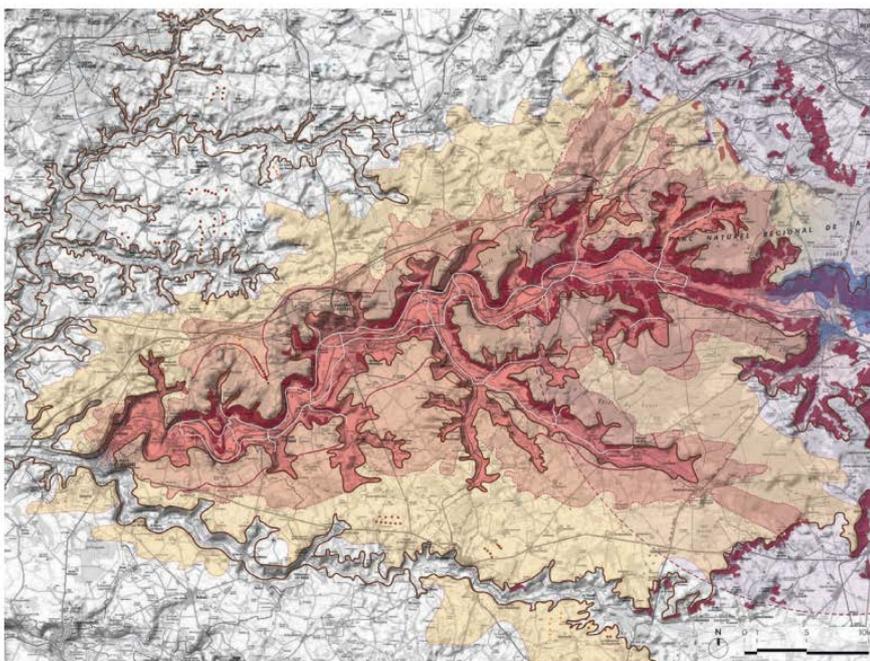


HYPOTHÈSE AVEC ÉOLIENNES

Impact de l'éolien sur cette vue dégagée. Le parc modifie l'horizon et surtout la composition du paysage. Insertion à absolument éviter

NON

Paysages viticoles de la vallée de la Marne



Implantation sur le plateau de la Brie et de l'Orxois

Grande vigilance

Très fort risque de visibilité pour un objet vertical dès 50m de haut.

Au cas par cas, possibilité de se positionner sur le plateau de l'Orxois, mais respecter un front de recul d'au moins 2km pour préserver le corridor de perception de la vallée.

Sur le plateau de la Brie, respecter la ligne de recul optimal afin de réduire l'incidence visuelle depuis les anses de la rive droite de la Marne.

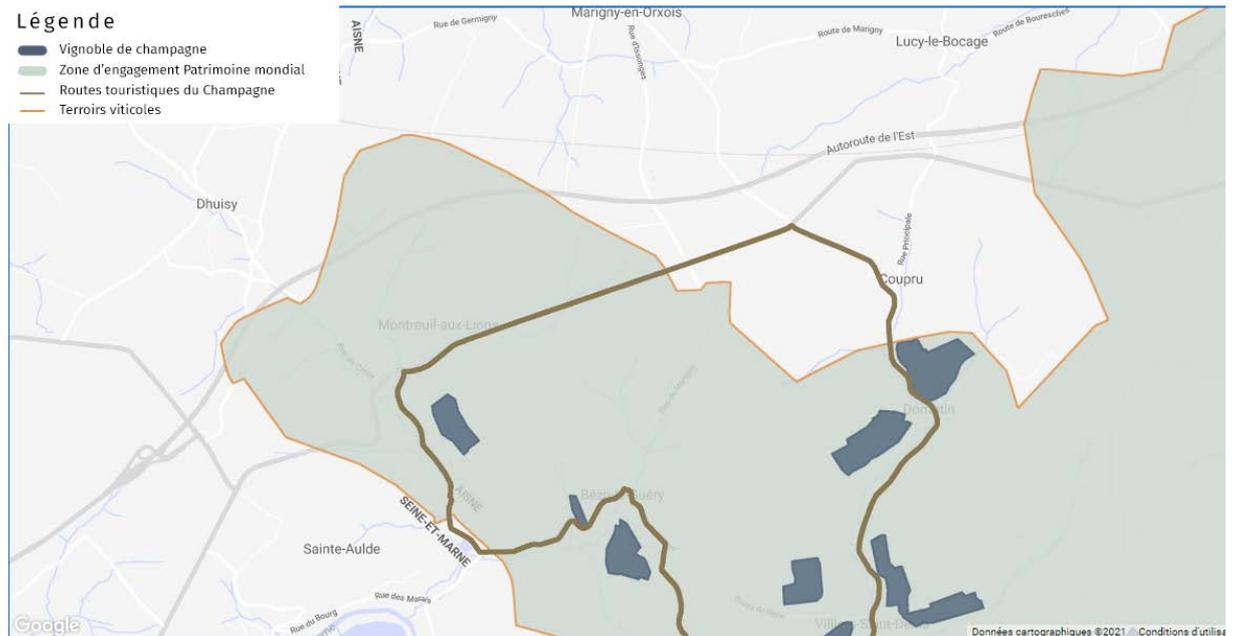
Implantation préférentielle

Au-delà de la ligne de recul optimal, l'enjeu vis-à-vis de l'AOC est modéré à faible, un objet supérieur à 100m de haut engendrera une prégnance visuelle réduite depuis tous les points de vue.



https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2020/05/enr_champ_synthese_02.pdf

De plus, ce projet borde la zone d'engagement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Il est donc totalement inconcevable qu'un projet éolien soit validé par les services de la préfecture.

Etude de la Faune incomplète :

Habitant le plateau depuis 1985, je suis étonné de n'avoir jamais vu personne pour les comptages. Pourriez-vous confirmer les zones étudiées ? Et les périodes de ces comptages ?

Ont-ils comptabilisés les vanneaux huppés, fiers symboles de notre plaine ?

VANNEAU HUPPE				
Répartition de l'espèce en Picardie	L'espèce se reproduit au sein des 3 départements parmi les milieux agricoles, mais aussi les prairies, les zones humides, etc. Le Vanneau huppé est aussi bien présent en période de migration (printemps et automne) qu'en hiver. Les Vanneaux huppés se regroupent entre eux, mais aussi avec les Pluviers dorés au sein des plateaux de grandes cultures.			 <p>Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> Photo : Yves DUBOIS</p>
Statut au sein de l'AEI	Nicheur	Migrateur	Hivernant	
Période de sensibilité maximale	-	x	x	
Enjeu spécifique régional	Assez fort			
Enjeu spécifique stationnel	Faible (Non nicheur)			
Sensibilité/vulnérabilité aux risques éoliens	Collision	Iv (nicheur/migrateur, hivernant)	Perturbation	
	1	2.5 / 2.5	2	
Fréquentation de l'AEI et ses abords	L'espèce ne niche pas au sein de l'AEI ni de l'AER. Plusieurs stationnements significatifs (mais faibles) de migrateurs ont pu y être observés : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 250 proche du secteur SE (hors AEI vers ferme de la loge) ; - Jusqu'à 220 sur le secteur SO ; 2 petits groupes ont été vus en migration : <ul style="list-style-type: none"> - 60 le 29/09/17 à hauteur de pâles, - 50 le 07/11/17 à hauteurs de pâles. Faibles effectifs d'hivernants observés : maximum de 32 sur le secteur SO le 22/02/18			
Risque de collision	Portée de l'impact	Portée de l'impact = moyenne (quelques stationnements et migrateurs observés en effectifs moyens)		
	Sensibilité	Au regard des effectifs stationnant en périphérie des parcs éoliens, le nombre de cas de collision documenté en Europe apparaît comme faible : 23 cas en Europe dont 19 en Allemagne, 2 en Belgique et 2 aux Pays-Bas (Dürr, 2017). Sensibilité faible		
	Intensité	Intensité Faible		
	Niveau d'impact	Impact négligeable		
Risque de perturbation du domaine vital	Portée de l'impact	Surfaces perturbées/modifiées négligeables au regard des zones de stationnement favorables aux alentours. Quelques stationnements importants observés. Portée de l'impact = faible		
	Sensibilité	Période de nidification : l'espèce ne niche pas au sein de l'AEI, ni au sein de l'AER : non concerné Périodes migratoires / hivernales : Des études démontrent que les vanneaux huppés évitent significativement la zone d'implantation d'éoliennes dans un rayon moyen de 260 m (Hötter, 2006), voire l'abandonnent totalement sur leurs zones de stationnements en dehors de la période de nidification Sensibilité de l'espèce = moyenne		
	Intensité	Intensité faible		
	Niveau d'impact	Des stationnements significatifs (mais restant faibles car inférieurs à 250 sur l'AEI) n'ont pu être observés qu'à deux reprises sur l'ensemble des sessions en période migratoire et d'hivernation Impact négligeable		

Photographie du 08/02/2021 de stationnements de vanneaux huppés dans la plaine de la Ferme de La Longue



Selon les documents, les vanneaux huppés évitent les zones de parcs éoliens, il y a donc à prévoir un bouleversement de la biodiversité de notre plaine.

Périodes migratoires / hivernales : Des études démontrent que les vanneaux huppés évitent significativement la zone d'implantation d'éoliennes dans un rayon moyen de 260 m (Hötker, 2006), voire l'abandonnent totalement sur leurs zones de stationnements en dehors de la période de nidification

Sensibilité de l'espèce = moyenne

Comment lutter contre ces dérèglements ?

Depuis quelques années, nous avons également le plaisir d'accueillir des mouettes rieuses dans notre plaine.

GOELAND ARGENTE				
Répartition de l'espèce en Picardie	En Picardie, le Goéland argenté s'observe toute l'année et dans toute la région. Depuis quelques années, il niche sur les toits des maisons dans certaines villes, sur la côte et à Amiens particulièrement.			 <p>Goéland argenté Photo : M. Cambrony</p>
Statut au sein de l'AEI	Nicheur	Migrateur	Hivernant	
Période de sensibilité maximale	-			
Enjeu spécifique régional	-			
Enjeu spécifique stationnel	Faible			
Sensibilité/vulnérabilité aux risques éoliens	Collision	Iv (migrateur hivernant)	Perturbation	
	3	3.5	Non concerné dans le cas présent	
Fréquentation de l'AEI et ses abords		Espèce présente très ponctuellement au sein de l'AEI et de l'AER. 13 individus en vol local le 25/04/2017		
Risque de collision	Sensibilité de l'espèce	Le Goéland argenté fait partie des espèces les plus impactées par les collisions avec les pales d'éoliennes en Europe de l'Ouest avec un total de 1081 cas de mortalité constatés mais la grande majorité d'entre eux sont observés en Belgique (799 cas) sur des parcs en bord de mer très mortifères pour l'espèce. Seuls 6 cas documentés en France (Dürr, 2018). Sensibilité de l'espèce = forte		
	Portée de l'impact	Observation anecdotique de 13 individus en vol local le 25/04/2017 Portée de l'impact = faible		
	Intensité	Intensité faible		
	Niveau d'impact	Impact négligeable		
Risque de perturbation du domaine vital	Portée de l'impact	Surfaces perturbées/modifiées négligeables au regard des zones de stationnement favorables aux alentours. Quelques stationnements importants observés. Portée de l'impact = faible		
	Sensibilité	Période de nidification : l'espèce ne niche pas au sein de l'AEI, ni au sein de l'AER Périodes migratoires / hivernales : Etudes contradictoires sur l'espèce. Espèce apparemment assez peu perturbée par la présence d'éoliennes Sensibilité de l'espèce = faible		
	Intensité	Intensité faible		
	Niveau d'impact	Impact négligeable		

Photographie du 5/02/2021 de stationnements de Goélands argentés dans la plaine de la Ferme de La Longue.

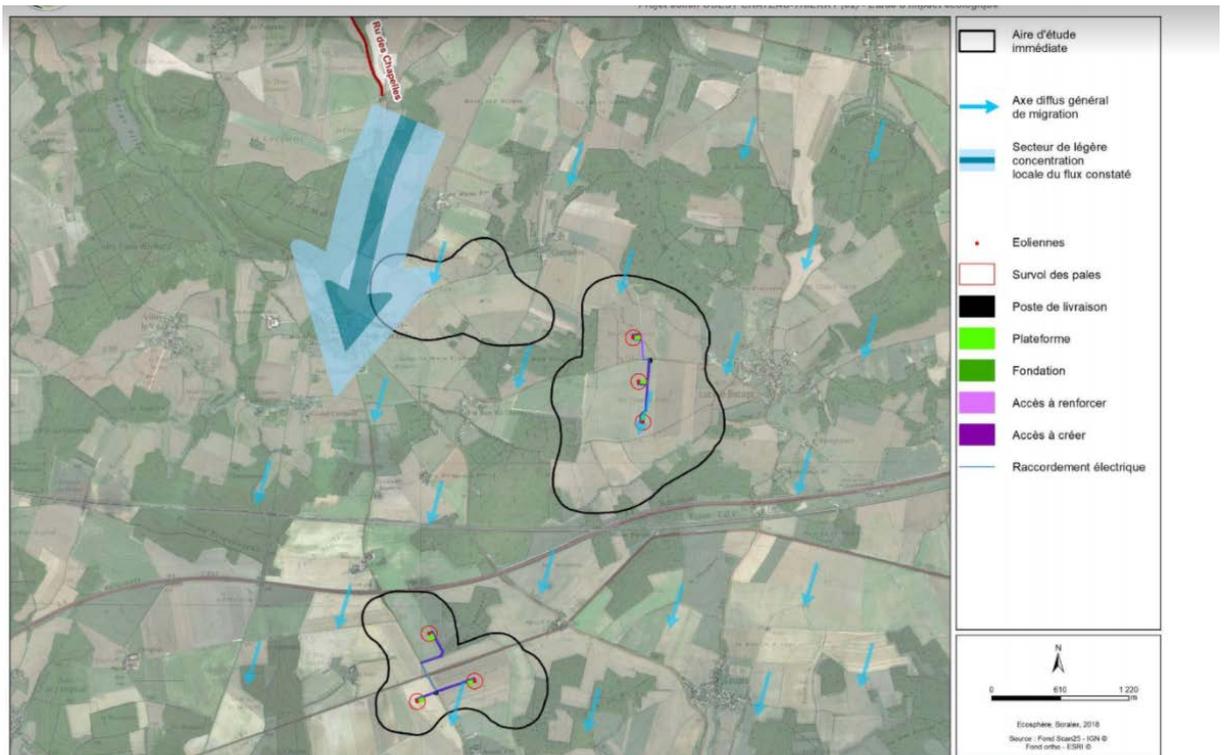


La sensibilité de l'espèce à la collision avec les pales d'éoliennes est décrite comme forte dans l'étude.

Le Goéland argenté fait partie des espèces les plus impactées par les collisions avec les pales d'éoliennes en Europe de l'Ouest avec un total de 1081 cas de mortalité constatés mais la grande majorité d'entre eux sont observés en Belgique (799 cas) sur des parcs en bord de mer très mortifères pour l'espèce. Seuls 6 cas documentés en France (Dürr, 2018).
Sensibilité de l'espèce = forte

Quels seront les impacts de l'éolien sur ces populations ?
 Peut-on envisager de modifier notre biodiversité au profit de ces installations ?

Les éoliennes 4,5 et 6 sont dans la zone de concentration du flux de migration :



Carte 106 : Localisation des éoliennes par rapport aux flux migratoires constatés sur le site (source : Ecosphère, 2019)

Non-respect des distances de protection des secteurs boisés:

Les éoliennes E1 et E6 se situent à moins de 200 mètres en bout de pales de secteurs boisés ou arborés qui sont attractifs pour les chiroptères. De plus, hormis l'éolienne E4, toutes les machines se situent à moins de 200 m d'un secteur évalué à enjeu moyen pour les chiroptères.



La nacelle de l'éolienne E6 sur Marigny-en-Orxois : contexte de proximité avec les lisières du bois de l'assassin à 109m.

Elles ne respectent en cela pas les recommandations de la SFEPM et d'Eurobats qui demandent d'éviter toute implantation d'éoliennes à moins de 200 mètres des zones boisées (http://www.sfepm.org/pdf/Annexe9_R5.6_annexepdf.pdf).

Eurobats : accord international sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe

Il est conclu page 167 concernant les chiroptères, que des impacts sur les populations sont potentiellement à attendre à moyen terme en l'absence de mesures prises.

L'autorité environnementale demande donc à Boralex de déplacer les éoliennes E1, E2, E3, E5, E6, ce qui n'est pas respecté à date.

Elle demande également dans les cas où le déplacement n'est pas possible, d'abandonner le projet pour des sites moins sensibles.

L'autorité environnementale recommande que :

- *l'évitement des secteurs boisés et arborés, ainsi que des secteurs identifiés à enjeux pour les chiroptères dans l'étude d'impact, soit recherché et privilégié pour les éoliennes E1, E2, E3, E5 et E6 en les déplaçant à une distance d'au moins 200 mètres en bout de pales, avant que ne soient étudiées des mesures de réduction ou de compensation, conformément au guide Eurobats³.*
- *et, au cas où ce déplacement par rapport à ces enjeux ne pourrait être obtenu, d'étudier des scénarios d'implantation sur d'autres sites moins sensibles pour les chiroptères.*

Pourtant, Boralex dans la réponse à l'avis de la MRAE refuse de déplacer les éoliennes et promet un évitement des chiroptères.

Cela est totalement mensonger, comme vous pourrez le découvrir en lisant les différentes études de mortalité des chiroptères dont le parc voisin de la picoterie :



Figure 4 : Noctule de Leisler en pied d'éolienne n°11 le 18 août 2011

La mortalité totale de chiroptères sur le parc pendant les 3 mois étudiés a ainsi pu être estimée à **un minimum de 30,41 Pipistrelles communes et 26,16 Noctules de Leisler**. Cette dernière étant classée comme assez rare et vulnérable sur la liste rouge de Picardie, des inquiétudes légitimes peuvent être émises quant à l'impact de la mortalité constatée et estimée sur les populations locales et migratrices de l'espèce si aucune modification n'est apportée au fonctionnement du parc.

Source : SUIVIS DES IMPACTS SUR LES CHIROPTERES DU PARC EOLIEN DE « LA PICOTERIE » en 2012. À la demande de La compagnie du Vent, représentée par Mme Alina CHIRITA, la société Ecothème – Agence nord Ecosphère a réalisé un suivi des impacts sur les chiroptères du parc éolien de "la Picoterie" sur la commune de Charly-sur-Marne comprenant un suivi de mortalité lié aux éoliennes existantes couplé à une étude de la fréquentation du site par les chiroptères, au sol et en altitude.

https://www.eurobats.org/sites/default/files/documents/publications/publication_series/EUROBATS_No6_Frz_2014_WEB_A4.pdf

Visibilité depuis la halle de Marigny en Orxois (Classé monument historique):

Le centre du bourg s'articule autour de deux petites places dont une qui gravite autour des halles classées aux monuments historiques. La place dégage une petite perspective avec la rue de la mairie. L'objectif est de vérifier la présence d'éolienne dans cette perspective.



Visibilité depuis le cimetière de Belleau (candidat à l'UNESCO):

Ce cimetière, d'une superficie de 21,25 ha, est situé au pied de la colline sur laquelle se trouve le bois Belleau où beaucoup de ceux enterrés dans le cimetière perdirent la vie. Fondé lors de la Première Guerre mondiale par les services américains d'enregistrement des sépultures, ce cimetière temporaire était connu comme le cimetière no 1764 - Belleau Wood du corps expéditionnaire américain. Lorsque le congrès autorisa, en 1921, son maintien en tant que l'un des huit cimetières permanents de la Première Guerre mondiale en terre étrangère, un accord fut passé avec le gouvernement français garantissant la jouissance des terres occupées à perpétuité, à titre gracieux sans aucun impôt ou taxe.

Le cimetière est candidat à l'UNESCO.

La prestigieuse inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO représente toujours un défi. Pour y parvenir il faut mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle du bien. La série de monuments et sites de la Grande Guerre qui forme ce bien témoigne d'un rapport à la mort du soldat entièrement nouveau qui s'explique par le caractère inouï des pertes humaines dues au caractère industriel du conflit. Seul un nouveau culte des morts, dont l'identité est pour la première fois reconnue par des tombes individuelles ou l'inscription de noms sur des monuments, apporte une réponse humaine et universelle à l'inhumanité de la guerre. Dans l'Aisne, 9 sites ont été retenus pour atteindre cette reconnaissance internationale.

<https://www.chemindesdames.fr/fr/le-chemin-des-dames/visiter/candidature-unesco>

Le cimetière possède un axe de perspective principal sur une croix et sur une partie du paysage à l'arrière, orienté vers le projet.

Les pales des éoliennes E1, E2 et E3 sont visibles depuis le cimetière si l'on fait l'impasse sur la ceinture végétale décrite précédemment. Elles n'apparaissent pas directement dans la perspective principale mais bien dans un angle de 60° commun avec la croix.

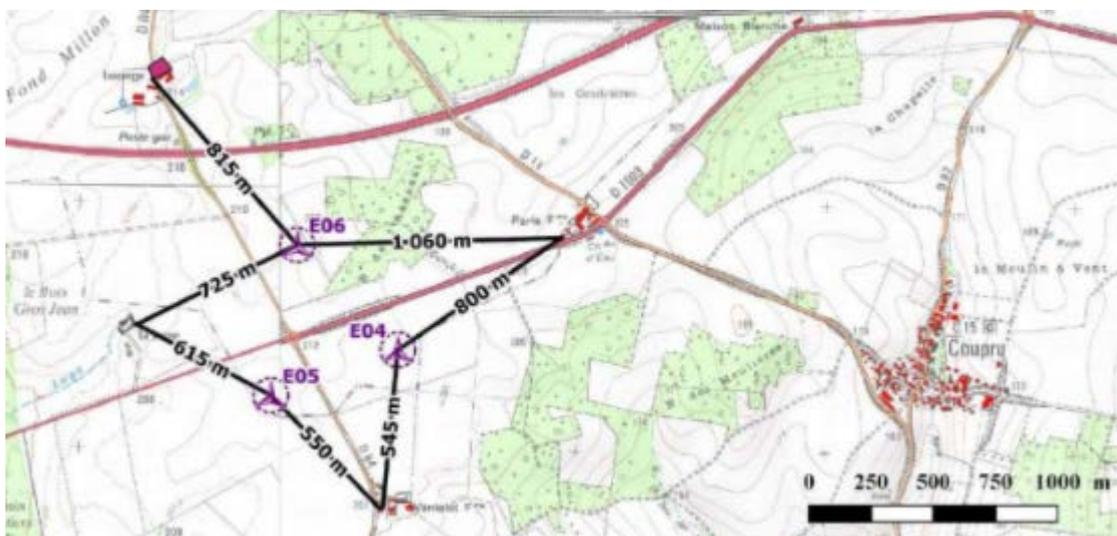


Sept éoliennes pourraient être visibles à terme du cimetière américain. Le maire de Belleau a fait part de sa forte opposition lors du conseil communautaire de l'Agglomération.

<https://abonne.lunion.fr/id207763/article/2020-11-17/la-possibilite-de-oliennes-installees-non-loin-du-cimetiere-de-belleau-est-jugee>

Distance des habitations :

La ferme de La Longue se trouve à seulement 900 mètres de l'éolienne E05, et une habitation se trouve à 540 seulement.



Le Senat a fixé en 2015 la distance minimum entre les éoliennes et les habitations à 1000 mètres avant que les députés, sous la pression des lobbys éoliens ne reviennent sur la règle des 500 mètres.

<https://www.publicsenat.fr/lcp/politique/senat-fixe-1000-metres-distance-entre-une-eolienne-des-habitations-819819>

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b0129_proposition-loi

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/eoliennes-distance-eloignement-habitations-loi-transition-energetique-Brottes-24351.php4>

<https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl18-638-expose.html>



Cela implique des nuisances sonores, elles sont même explicites dans les simulations de l'étude des impacts sonores.

Nous sommes largement touchés sans les optimisations et nous restons touchés après les optimisations prévues.

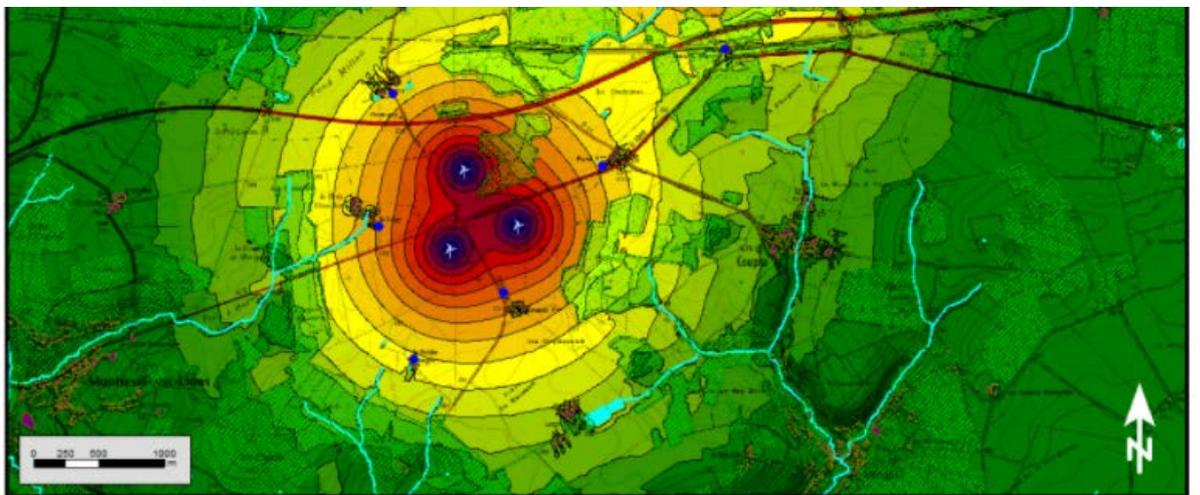


Figure 49 : Cartographie avant optimisation - Vent de 7m/s - VESTAS V136 3.45MW STE HH112 m

Pourtant, aucune étude de terrain n'a été réalisée dans notre ferme. Les études sont donc faussées, car elles stipulent qu'elles sont réalisées au bord des routes, ce qui n'est pas le cas de notre ferme, en retrait de 400 de la route la plus proche.



Les coordonnées exactes des emplacements de mesure sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Système RGF93 - Lambert 93		
Point de mesure	Latitude	Longitude
Point 1 – Ferme Mare	717 493	6 885 695
Point 2 – Champillon	718 404	6 885 171
Point 3 – Lucy-le-Bocage	720 106	6 884 231
Point 4 – Lucy-le-Bocage	720 340	6 883 782
Point 5 – La Maison Blanche	719 414	6 882 757
Point 6 – Ferme de Paris	718 465	6 881 946
Point 7 – Ferme du Ventelet	717 744	6 880 798
Point 8 – Ferme de la Loge	716 596	6 881 508
Point 9 – Ferme d'Issonges	716 861	6 882 561
Point 10 – La Petite Bouloye	717 356	6 883 252
Point 11 – La Voie du Châtel	717 709	6 883 620
Point 12 – La Voie du Châtel	717 656	6 883 934
Point 13 – Marigny-en-Orxois	716 713	6 884 697
Point 14 – Marigny-en-Orxois	716 734	6 884 423
Station météo GANTHA 1,5m	716 721	6 884 704
Mât météo GANTHA 10 m	718 815	6 883 975

Tableau 6 : Coordonnées des points de mesure

Les simulations (non fondées car non mesurées pour l'ambiance) prévoient des nuisances du parc éolien de 36 décibels à la Ferme de La Loge.

Vitesse vent	Indicateur acoustique	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11	Point 12	Point 13	Point 14	Point 15
		Ferme Mare	Champion	Lucy-le-Socage	Lucy-le-Socage	La Maison Blanche	Ferme de Paris	Ferme du Ventelet	Ferme de la Loge	Ferme d'Issanges	La Petite Bouloffe	La Voie du Châtel	La Voie du Châtel	Marigny-en-Orais	Marigny-en-Orais	Ferme de la Longue
3 m/s	Résultel	32,1	33,3	32,7	39,2	48,0	45,7	30,3	42,1	39,3	40,1	38,0	33,7	33,1	35,3	30,2
	Parc éolien	15,8	24,3	27,2	21,1	26,4	26,4	30,9	29,7	25,1	22,3	17,7	24,4	16,5	15,8	25,5
	Ambiant	32,2	33,8	33,8	39,2	48,0	45,7	31,6	42,3	39,5	40,2	38,1	34,2	33,4	35,4	31,5
	Émergence	/	/	/	0	0	0	/	0	0	0	0	/	/	0	/
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 m/s	Résultel	32,5	33,6	33,2	39,4	49,2	47,4	31,1	42,8	39,6	40,6	38,1	33,9	33,5	35,7	31,1
	Parc éolien	16,3	24,8	27,7	21,6	26,9	26,9	31,4	30,2	25,6	22,8	18,2	24,9	17,0	16,3	26,0
	Ambiant	32,6	34,1	34,3	39,5	49,2	47,4	31,4	43,0	39,8	40,6	38,1	34,4	33,6	35,7	31,9
	Émergence	/	/	/	0	0	0	0	0	0	0	0	/	/	0	/
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 m/s	Résultel	32,7	33,6	33,9	40,6	50,2	48,1	36,0	43,3	40,1	41,2	38,6	34,3	33,5	36,5	36,0
	Parc éolien	21,5	30,0	32,9	26,8	32,1	32,1	36,6	35,4	30,8	28,0	23,4	30,1	22,2	21,5	31,2
	Ambiant	33,1	35,2	36,4	40,7	50,3	48,2	39,3	43,9	40,6	41,4	38,7	35,7	33,9	36,7	37,2
	Émergence	/	1,5	2,5	0	0	0	3,5	0,5	0,5	0	0	1,5	/	0	1,5
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 m/s	Résultel	33,1	34,0	34,6	41,1	50,5	48,5	36,6	43,6	40,1	41,3	39,3	34,4	33,6	36,7	36,5
	Parc éolien	25,3	33,8	36,7	30,6	35,9	35,9	40,2	39,0	34,6	31,7	27,1	33,9	26,0	25,2	34,8
	Ambiant	33,8	36,9	38,9	41,4	50,7	48,7	41,8	44,9	41,2	41,8	39,6	37,1	34,3	37,0	38,7
	Émergence	/	3	4	0,5	0	0	5	1,5	1	0,5	0,5	3	/	0,5	2
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 m/s	Résultel	35,0	34,8	35,3	41,5	50,9	48,9	36,9	43,9	40,8	41,6	40,5	36,4	34,9	36,8	36,8
	Parc éolien	26,3	34,9	37,7	31,6	37,0	37,0	40,5	39,6	35,4	32,6	28,0	34,8	27,0	26,1	35,2
	Ambiant	35,6	37,8	39,7	41,9	51,1	49,2	42,0	45,3	41,9	42,1	40,7	38,7	35,5	37,3	39,1
	Émergence	0,5	3	4,5	0,5	0	0,5	5	1,5	1	0,5	0	2,5	0,5	0,5	2,5
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 m/s	Résultel	38,5	36,3	37,2	43,2	51,4	49,0	37,5	44,3	43,9	44,5	42,0	39,0	38,2	39,0	37,4
	Parc éolien	28,5	35,0	37,9	31,8	37,1	37,1	41,0	39,8	35,6	32,8	28,2	35,0	27,2	26,4	35,5
	Ambiant	38,7	38,7	40,6	43,5	51,5	49,3	42,6	45,6	44,5	44,8	42,2	40,5	38,5	39,2	39,6
	Émergence	0,5	2,5	3,5	0,5	0	0,5	5	1,5	0,5	0,5	0	1,5	0,5	0	2
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 m/s	Résultel	39,5	37,0	37,9	43,5	52,2	49,3	37,5	44,7	45,8	46,1	43,5	40,4	40,7	40,7	37,4
	Parc éolien	26,5	35,0	37,9	31,8	37,1	37,1	41,0	39,8	35,6	32,8	28,2	35,0	27,2	26,4	35,5
	Ambiant	39,7	39,1	40,9	43,8	52,3	49,6	42,6	45,9	46,2	46,3	43,6	41,5	40,9	40,9	39,6
	Émergence	0	2	3	0,5	0	0,5	5	1	0,5	0	0	1	0	0	2
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 m/s	Résultel	40,4	38,2	39,2	44,2	52,9	49,4	37,6	44,9	46,9	46,8	44,6	40,4	41,4	42,2	37,5
	Parc éolien	26,5	35,0	37,9	31,8	37,1	37,1	41,2	40,1	35,7	32,8	28,3	35,1	27,2	26,4	35,8
	Ambiant	40,6	39,9	41,6	44,5	53,0	49,6	42,7	46,1	47,2	47,0	44,7	41,5	41,5	42,3	39,7
	Émergence	0	1,5	2,5	0	0	0	5	1	0,5	0	0	1	0	0	2,5
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 m/s	Résultel	40,6	38,8	39,4	44,8	53,6	49,5	37,6	45,2	47,0	47,0	44,9	40,5	41,9	42,3	37,6
	Parc éolien	26,5	35,0	37,9	31,8	37,1	37,1	41,2	40,1	35,7	32,8	28,3	35,1	27,2	26,4	35,8
	Ambiant	40,7	40,3	41,7	45,0	53,7	49,7	42,8	46,3	47,3	47,2	45,0	41,6	42,0	42,4	39,8
	Émergence	0	1,5	2,5	0	0	0	5	1	0,5	0	0	1	0	0	2
	Dépassement / Limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 151 : Contributions et émergences en période de soirée, secteur Sud et impact cumulé après optimisation - NORDEX N131 3.9MW STE HH 114 m

Les nuisances des éoliennes pour les riverains sont en effet connues : bruits lancinants provoqués par le passage des pales devant les mâts ou par le sifflement du vent dans les pales, flash lumineux, effets stroboscopiques, encerclement des habitations et effet d'écrasement.

Nous demandons donc qu'un micro soit posé chez nous pendant une durée minimale de 3 mois pour étudier l'environnement avant l'installation des éoliennes.

Dans tous les cas, nous demandons à nous assurer d'un plan de bridage important et l'arrêt complet des pales des trois éoliennes (mise en drapeau) pour les vents du nord et du nord est soit entre 20 % et 35 % du temps selon la rose des vents long terme et les études météorologiques réalisés.

Pourriez-vous nous assurer de cette mise en drapeau ?

Les directions de vent dominantes du site sont identifiables sur la rose des vents long terme présentée ci-dessous :

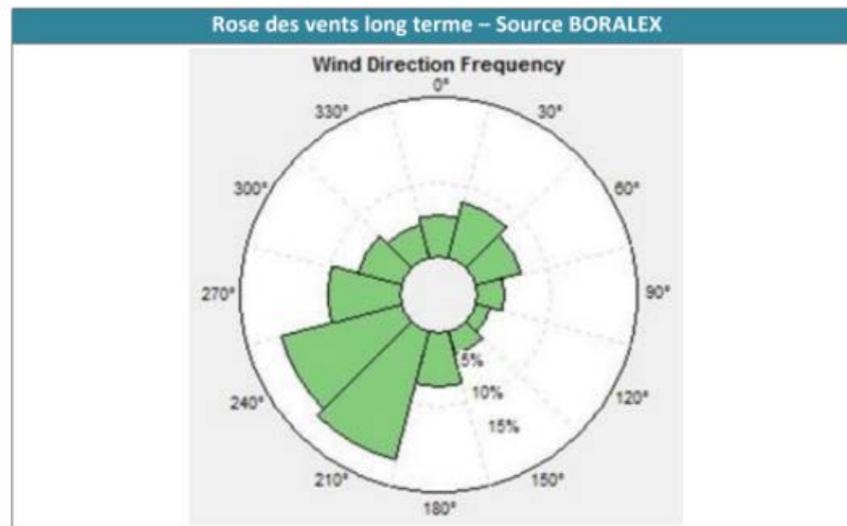


Figure 4 : Rose des vents long terme

Les secteurs de vent quart Sud-Ouest et Nord-Est constituent les directions de vent privilégiées du site.

Nous demandons d'ailleurs une réévaluation de cette rose des vents car les chiffres sont incohérents par rapport à l'étude réalisée du 15 octobre au 13 novembre 2018.

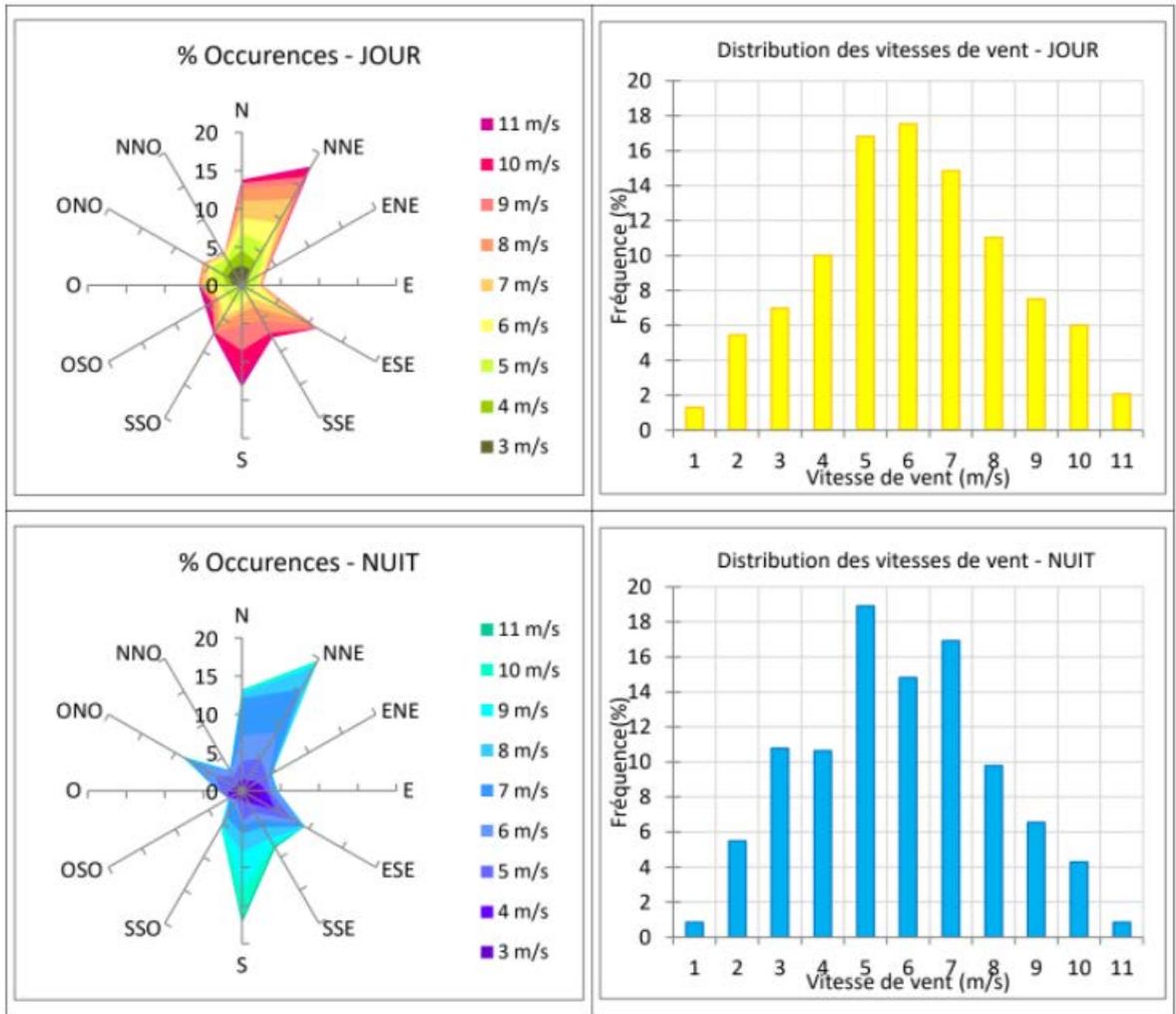


Tableau 10 : Conditions météorologiques rencontrées

Une conclusion largement faussée dans le volet acoustique :

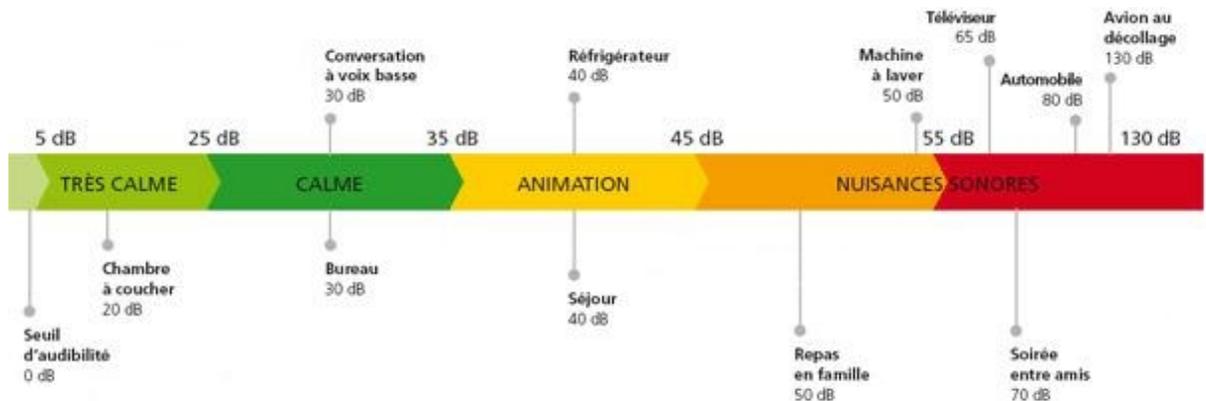
Dans la configuration d'implantation proposée des quatre modèles d'éoliennes (GENERAL ELECTRIC GE130 3.8MW HH110 m, NORDEX N131 3.9MW STE HH 114 m, SENVION M140 3.6MW HH 110 m et VESTAS V136 3.45MW STE HH112 m), avec les plans de bridage proposés par GANTHA et quelles que soient les conditions de vent, aucun dépassement d'objectif n'est constaté ou, en d'autres termes :

- le niveau de bruit ambiant (parc en fonctionnement) est, en chaque point de référence (P1 à P15), inférieur ou égal à 35 dB(A), **et/ou**
- l'émergence engendrée par le parc éolien est, en chaque point de référence (P1 à P15), inférieure à l'émergence réglementairement admissible de 3 dB(A) en période nocturne et 5 dB(A) en périodes diurne et de soirée.

Nous voyons que le premier engagement d'un niveau de bruit inférieur ou égal à 35 dB(A) n'est pas tenu, il est donc primordial d'étudier l'émergence, ce qui n'a pas été réalisé à la Ferme de La Longue.

Nous demandons donc la révision de cette conclusion.

Qui a envie de jardiner dans sa ferme avec constamment le bruit d'un réfrigérateur dans les oreilles ? (35db)



Comment accepter de passer d'une ambiance de la catégorie calme à animée dans son jardin à la campagne?

Attention : L'échelle des décibels n'est pas linéaire : Passer de 40 à 50 décibels revient à multiplier par 10 la puissance sonore !

Dévalorisation immobilière :

Nous venons d'acquérir cette ferme familiale en mars 2020 sans aucune connaissance d'un projet éolien devant nos fenêtres.

Nous avons commencé depuis peu la rénovation de cette ferme avec des nombreuses ouvertures vers les champs et cette vaste plaine avec une vue dégagée.

Nous avons pour projet depuis de nombreuses années de développer l'évènementiel dans le cadre du programme du ministère de l'agriculture « bienvenue à la ferme », avec l'organisation de réceptions privées comme des mariages ou des anniversaires.

Nous sommes également assurés de la perte de chance induite par la construction d'éolienne aux abords de notre domaine, tant d'un point de vue visuel que par les nuisances sonores.

Qui veut de trois éoliennes sur sa photo de mariage ?

Dans un rayon de 1000 m, nous sommes maintenant dépourvus et sommes assurés d'une réelle dévalorisation de notre bien.

De nombreuses études évoquent une dévalorisation de 40 % des biens en proximité immédiate des éoliennes.

L'implantation d'éoliennes est susceptible d'avoir un effet dépréciatif sur le marché immobilier local. Si des controverses existent sur le sujet, plusieurs arrêts rendus par des juridictions judiciaires ont reconnu la perte de valeur d'un bien immobilier à la suite d'implantations d'éoliennes, ce qui conduit, par incidence, à minorer le montant des droits de mutation perçus par les pouvoirs publics.

Cf. par exemple CA Rennes, 4^e ch., 18 mars 2010, n° 07/07420 (annulation d'une vente au motif que le vendeur avait omis de préciser aux acheteurs que leur terrain était situé à proximité d'un prochain parc éolien), TGI Montpellier, 4 févr. 2010, n° 06/05229 (reconnaissance d'un trouble anormal de voisinage imputable à l'implantation d'éoliennes et causant une dépréciation de la valeur d'un bien) ou Cour de cassation, Cass. Civile. 3, 29 juin 2017, n° 16-19.337 (annulation d'une vente pour vice du consentement).

Nous demandons donc une réparation et réclamons une subvention de la part de Barolex sur nos travaux d'aménagement de 200 000 €.

L'étude dévoile un raisonnement pour le moins farfelu page 416 !

Démographie et habitat	FAIBLE
	<p>Acoustique : nuisances sonores présentes uniquement le jour et en période ouvrée mais limitée par la distance des éoliennes par rapport à la première habitation (635 m de E05).</p> <p>Poussières : Impact limité par la distance aux premières habitations.</p>
	NEGLIGEABLE
	<p>Les éoliennes étant suffisamment éloignées d'habitations, l'impact négatif sur la démographie locale est nul. Si un impact négatif sur la valeur des terrains ou habitations s'avérait réel, il pourrait être compensé par la richesse ajoutée aux communes du fait des retombées économiques. Ainsi, aucun effet mesurable ne serait constaté sur la valeur immobilière locale.</p>

Impact sur la téléphonie et la réception de la TNT :

Page 418 :

L'installation de champs d'éoliennes est susceptible de perturber la réception des signaux de télévision chez les usagers situés à proximité de la zone d'implantation des ouvrages, et d'autant plus lorsque le signal reçu est déjà faible. Selon l'article L.112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, « le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de rémission ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation... ».

L'antenne 4G (près de la ferme d'Issonges) émettant pour le plateau et la ferme de la Longue sera cachée derrière les éoliennes :



Impacts sur nos routes déjà en mauvais état :

Page 421 : Il existe un risque de détérioration des routes empruntées pour l'acheminement des engins et des éléments du parc, en raison de passages répétés d'engins lourds durant les phases de construction et de démantèlement, mais éventuellement aussi durant une intervention de réparation lourde ?

Qui va payer pour les réparations de ces dégâts ?

Réparation des nuisances visuelles :

Nous demandons la prise en charge par la société Boralex de la mise en place d'une haie d'arbres (hautes tiges) sur 100 m le long de notre propriété, comme cela a été proposé au village de Lucy-le-Bocage.



Nous demandons également la mise en place d'une convention d'occupation de cette haie par Boralex sur les terres de l'exploitation agricole du Gaec Pasquier Devron, 100 mètres sur 10 mètres de large, soit 10 ares, impliquant une compensation financière minimum de 1000 € par an pour l'exploitant.

Cette demande doit être incluse dans le plan d'accompagnement proposé par Boralex.

Principaux enjeux du projet et principales mesures mises en œuvre

Accompagnement : budget dédié de 120k€

- Financement d'études et de travaux de protection sur la Noctule de Leisler, auprès de l'association Picardie Nature.
- Participation aux travaux d'aménagement : tel que l'enfouissement de réseaux électriques aériens.
- Fond de plantation à destination de la commune : 30k€ pour Lucy-le-bocage.

PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN FOND DE PLANTATION SUR LUCY-LE-BOCAGE :

-  Haie bocagère proposée (parcelle communale en trait continu)
-  Parcelles privées pouvant accueillir des plantations de haies ou des hautes fîges



Harmonisation des parcs éoliens :

Au Sénat, en février 2020, la ministre de la transition écologique et solidaire a durci le ton contre l'éolien terrestre, plaidant pour une meilleure répartition des parcs sur le territoire.

Voici son message : « *C'est vraiment un énorme sujet, je l'ai dit aux acteurs de la filière* », a expliqué la ministre, en citant plusieurs exemples : « *Il y a des emplacements de parcs éoliens en covisibilité avec des monuments historiques. Je ne comprends même pas comment on a pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de taille et de forme variable qui donnent une saturation visuelle, voire une situation d'encercllement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.* »

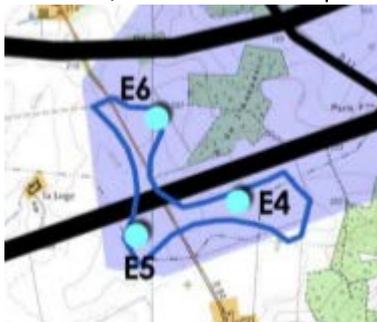
Source : https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/18/elisabeth-borne-denonce-le-developpement-anarchique-des-eoliennes_6030007_3244.html

Il est d'ailleurs plusieurs fois fait mention de points faibles sur ce sujet dans l'option 4 du projet présenté par la société Boralex :

POINTS FAIBLES :

- Manque de cohérence entre les deux zones.
- Manque de cohérence avec les parcs éoliens existants et acceptés au sud. L'orientation des éoliennes E1 à E3 suivent l'orientation des projets au nord.

Pourtant, c'est bien cette quatrième option qui a été retenue

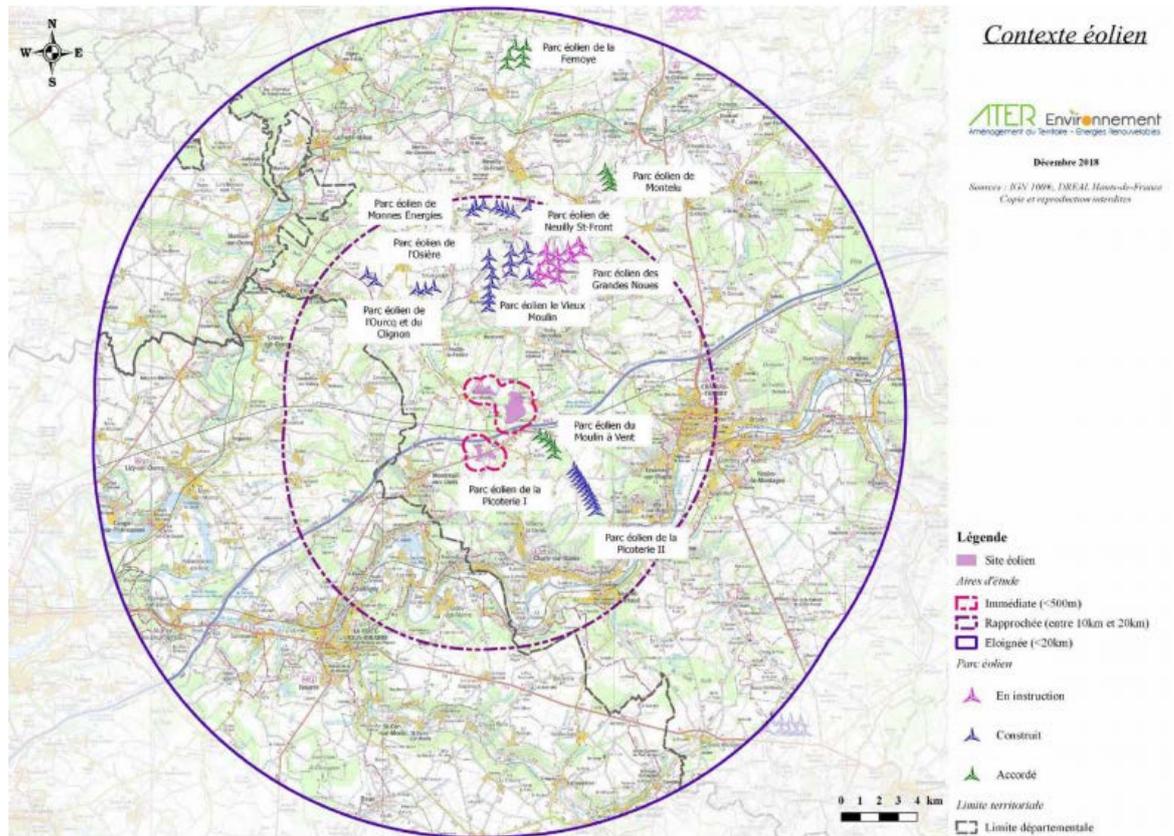


Il n'y a donc aucune continuité avec les éoliennes existantes au sud-est.

Le projet impose clairement des zones d'enfermement visuel, tant à Lucy-le-Bocage avec les parcs existants, qu'à la Ferme de Paris ou la Ferme de Larget.

Les communes et hameaux au cœur du projet ou à proximité immédiate connaissent une augmentation significative de l'angle impacté :

- Lucy-le-Bocage (+49°),
- La Voie-du-Châtel (+43°),
- Ferme de Paris (+37°),
- Marigny-en-Orxois (+32°),
- Champillon (+25°),



D'autres parts, la typologie des machines proposées diffère de celles des parcs les plus proches :

- hauteur totale de 150 m pour Moulin à Vent, de 120 m pour Vieux Moulin et de **180 m** pour le projet d'Ouest Château-Thierry.
- diamètre de 117 m pour Moulin à Vent, de 82 m pour Vieux Moulin et de **130 à 140 m** pour le projet d'Ouest Château-Thierry.

Escroquerie communale:

Les mairies de Montreuil aux Lions et de Bézu-le-Guéry ont refusé de participer au projet et ne souhaitent pas d'éoliennes sur leur territoire.

Pourtant, elles se voient aujourd'hui flouées car des élus locaux de villages environnants ont vendu leurs âmes au diable.

Voici la vue du **Cimetière britannique des deux guerres mondiales** de Montreuil aux Lions sur les éoliennes E04, E05 et E06:

<https://www.lesportesdelachampagne.com/je-decouvre/sites-et-monuments/cimetiere-britannique-de-montreuil-aux-lions-1321833>



Ce projet s'accompagne de mesures compensatoires, qui altèrent le jugement des élus et des associations. A partir du moment où l'on touche de l'argent, la décision qui découle ne tient plus du libre arbitre.

Pourquoi prévoir des mesures compensatoires si le projet fait l'unanimité ?

Pourquoi le promoteur va verser des taxes aux décideurs locaux et aux associations locales ?

On voit bien que le projet est étudié pour ne pas nuire aux habitants de Marigny en Orxois, les différentes options dans lesquelles des éoliennes étaient visibles de ces habitants n'ont pas été retenues.

Le projet d'implantation prévoit 3 éoliennes sur les limites de la commune de Bézu-le-Guéry, sans que la mairie ou les habitants de ce village n'aient été informés.

Ce sont donc les habitants de Bézu-le-Guéry qui seront doublement lésés, d'une part par les nuisances, et d'autres parts par l'absence de compensations financières.

Il est même fait état dans le dossier d'une prise en charge de l'enfouissement des réseaux électriques dans le village de Marigny-en-Orxois, cela ressemble très fortement à de la corruption.

J'ai découvert également lors de ma participation au dernier conseil municipal de Lucy-le-Bocage le 05/02/2021 que Boralex a signé une convention d'utilisation des chemins communaux pour près de 9000 € par an. En discutant avec le responsable présent de Boralex en fin de réunion, il m'a avoué qu'il s'agit là de pratiques courantes pour acheter les voix des conseils municipaux.

Indemnisation - Occupation des chemins

Convention chemins sur Lucy-le-Bocage :

➤ Indemnisation spécifique chemins communaux :

8.875,00€/an sur la durée d'exploitation du parc

La Cour des Comptes a souligné cette dérive dans son rapport du 25 juillet 2013 – les maires se livrant, pour des raisons fiscales, à une sorte de course à l'éolien - et le service central de prévention de la corruption a alerté les pouvoirs publics en juillet 2014 sur la multiplication des « prises illégales d'intérêts » d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne.

On comprend mieux pourquoi les élus locaux et les agriculteurs ont pu tomber dans le panneau à la lecture de ce tableau :

Présentation du projet
Estimation des retombées fiscales du projet

Estimation réalisée pour 6 éoliennes de 3,6 MW, avec 3 éoliennes implantées sur Lucy-le-Bocage:

Répartition					
CET	CVAE *	Bloc communal		Département	Région
		26,50%	10 749 €		48,50% 18 293 €
	CFE	Lucy-le-Bocage	CC Charly-sur-Marne	Département	Région
		17,47%	11 911 €	3,25% 4 432 €	- -
IFER (7 650€/MW)		20,00%	16 524 €	50,00% 82 620 €	30,00% 49 575 €
Taxe Foncière		7,22%	3 516 €	3,63% 3 536 €	31,72% 30 896 €
TOTAL ANNUEL			31 951 €	90 588 €	80 471 €

* Perçue par les collectivités accueillant le siège social de BORALEX

Malhonnêteté des propriétaires :

Les 3 éoliennes SUD de ce projet se trouvent sur des terres dont les propriétaires de la même famille ne sont pas impactés par les nuisances car ils ne vivent plus sur le territoire.

L'exploitant agricole des terres n'habite plus non plus la ferme familiale qui se trouve à 550 mètres des éoliennes.

Un photomontage a d'ailleurs été réalisé depuis son habitation actuelle pour montrer qu'il n'y a pas d'impact visuel des éoliennes.

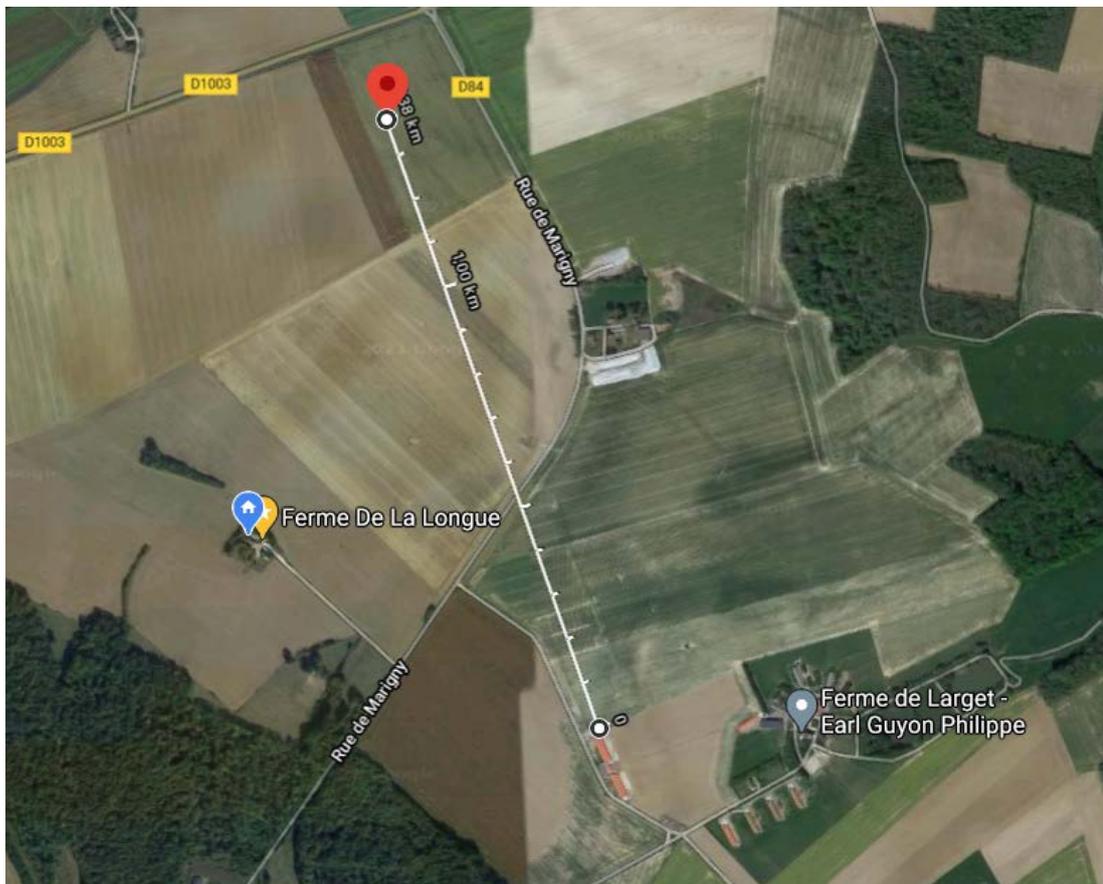
Ils profitent donc des compensations financières sans subir les conséquences directes du projet.

Le Maître d'Ouvrage s'est engagé à établir des baux emphytéotiques et des conventions de servitudes avec les propriétaires concernés, et à dédommager les exploitants agricoles des gênes et/ou des impacts sur les cultures. A ce stade du projet ces accords sont établis au travers de conventions sous seing privé.

Pourquoi ces conventions restent privées, alors qu'elles sont financées indirectement par l'Etat ?

Présence d'un élevage de poules pondeuses à proximité du projet :

En effet, deux poulaillers de poules pondeuses se trouvent à 1.35 KM de l'éolienne E05



Il est pourtant prouvé que les installations éoliennes nuisent aux élevages :

<http://www.web-agri.fr/conduite-elevage/sante-animale/article/un-champ-d-eoliennes-met-a-mal-notre-sante-et-celle-de-notre-troupeau-1184-147371.html>

<https://rmc.bfmtv.com/emission/on-retrouve-des-animaux-morts-sans-explication-des-agriculteurs-denoncent-les-effets-nocifs-des-eoliennes-1659008.html>

- quelles conséquences acoustiques sur ses volailles (bien-être animal ?)
- quelles incidences peuvent avoir les flashes lumineux la nuit ?

Un projet qui a déjà fait des victimes à Marigny-en-Orxois!



Deux prestataires de la société Quénéa, entreprise missionnée par Boralex pour la mise en place du mat de mesure, ont été blessés. Ils étaient ainsi présents sur la structure lors de sa chute. L'un des deux était toujours inconscient au moment de son évacuation par hélicoptère, vers 14 heures.

La gendarmerie indiquait ce mardi soir que son pronostic vital était toujours engagé. L'autre employé, lui, était conscient, mais souffrait de plusieurs fractures.

<https://www.courrier-picard.fr/art/44338/article/2017-07-19/deux-personnes-gravement-blessees-dans-la-chute-dun-mat-de-mesure-eolien>

Une pétition signée par plus de 300 personnes en 2017 contre le projet :

https://www.petitions.fr/signatures.php?tunnus=non_aux_eoliennes_a_marignylucybusciare_scoupru&page_number=2&num_rows=10&uv=32744840

<http://www.vuduchateau.com/actu-5096-eolien-quand-tu-nous-tiens.html>

Comment se passe le recyclage des éoliennes ?

Avec une règle : pour chaque éolienne de taille industrielle construite, environ 50 000 € sont provisionnés pour son démantèlement. Le problème est qu'aucune disposition n'a pour le moment été prise par les pouvoirs publics pour mettre en place une filière dédiée.

Nous n'avons pas trente-six solutions, reprend Raphaël Gerson. Soit nous apprenons à recycler ces matières, soit nous faisons de l'écoconception en fabriquant des pales à partir d'autres matières, recyclables cette fois-ci.

<https://www.leparisien.fr/economie/eoliennes-le-recyclage-en-question-20-05-2019-8075565.php>



Toutefois, les pales représentent un défi spécifique. Fabriquées à partir de matériaux composites complexes, qui permettent d'avoir des lames plus légères et plus durables, elles nécessitent des processus spécifiques de recyclage.

Reste à savoir comment sera financé le recyclage de ces équipements... L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction.

<https://www.profession-recycleur.fr/dechets-d-eoliennes-le-defi-du-recyclage-des-pales-p673.html>

Quel est le montant du dépôt de garantie pour le démantèlement du parc éolien de Boralex ?
Est-il suffisant pour financer le démantèlement, la remise en état du site et le recyclage de l'ensemble des éléments ?

De nombreux avis défavorables déjà rendus dans ce dossier et non traités par Boralex :

INAO :

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à formuler les observations qui suivent :

L'INAO souligne que le projet d'implantation des éoliennes concerne un secteur particulièrement sensible, en rive droite de la Vallée de la Marne et distant de :

- 2,5 km du vignoble de Domptin,
- 3,5 km du vignoble de Montreuil-aux-Lions,
- 7,7 km de celui de Bonneil,
- 7,9 km de celui d'Essômes-sur-Marne.

Ce projet est particulièrement impactant pour les paysages viticoles : il sera visible depuis des parcelles du vignoble pour les communes d'Essômes-sur-Marne et Domptin.

Dans le dossier, l'Institut estime que l'impact paysager du projet à l'égard de cet enjeu pour le vignoble des AOC "Champagne" et "Coteaux Champenois" est minimisé : ainsi, il est noté page 23 que le patrimoine UNESCO est inexistant sur le périmètre élargi.

Selon la charte éolienne 2018 des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne applicable au périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce projet est situé en zone d'exclusion et en zone de grande vigilance du plan paysage éolien (PEE) du vignoble de Champagne.

La charte éolienne préconise notamment un espacement de 3 à 5 km entre les parcs éoliens. Or l'implantation dans ce secteur est déjà assez dense et impacte de plus en plus les paysages viticoles.

En outre, l'Institut regrette que le dossier paysager ne privilégie pas une information parfaite, sincère et transparente des impacts de covisibilité et intervisibilité. Aucun photomontage n'a été réalisé depuis les vignobles les plus impactés.

Au vu de ce qui précède, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Voirie départementale :

Tableau 6 - Distances de chacune des éoliennes aux routes les plus proches (en m).

	E01	E02	E03	E04	E05	E06
A4	1 550	1 160	790	870	990	390
D1003	1 790	1 390	1 030	190	190	340
D11	1 830	1 680	1 610	880	1 320	800
D82	1 200	1 150	1 080	2 060	2 560	2 560
D84	2 470	2 430	2 430	340	190	190
D112 / Chemin communal n°5 (Lucy-le-Bocage)	200	190	550	2 410	2 610	2 000

La RD 1003 (classée route à grande circulation et supportant un trafic de 5 211 véhicules/jour) et la RD 84 (supportant un trafic de 235 véhicules/jour) seront incluses dans les zones d'effet de projection de glace (375 m) et de pale (500 m) des éoliennes 4, 5 et 6 sur des linéaires cumulés respectifs de 1 462 ml et de 1 390 ml.

Au regard du nombre de personnes permanentes qui seront exposées, du degré de gravité qui y est associé, le pétitionnaire conclut, aux termes de l'étude, à l'acceptabilité de ces risques du fait des mesures techniques correctives réduisant significativement la probabilité d'un éventuel accident.

Le Département ne saurait toutefois être en mesure de juger de l'efficacité et de la bonne mise en œuvre des règles de construction et de mise en sécurité édictées en la matière.

Je relève d'ailleurs que selon la base ARIA du Ministère de l'Environnement, les chutes et projections de pale figurent parmi les plus nombreux accidents éoliens répertoriés.

J'émet, à cet égard, un avis défavorable sur l'implantation des éoliennes 4, 5 et 6 compte tenu des risques pour les usagers des 84 et 1003, en deçà du périmètre de 500 mètres.

En ce qui concerne le cimetière américain de BELLEAU, le pétitionnaire précise qu'en faisant abstraction du premier plan de végétation en entrée du site, les pales des éoliennes 1 à 3 pourraient être visibles par-delà le relief et le couvert végétal, mais retient néanmoins un niveau d'impact faible à nul dans la mesure où l'axe de perspective et l'arc de cercle au sud plantés de deux rangées d'arbres devraient limiter fortement le risque de perception de machines depuis le lieu de mémoire

Il convient d'observer à cet égard que les photomontages du pétitionnaire sont exclusivement analysés depuis l'entrée du site mais n'offrent pas de perspective sur l'ensemble du cheminement pouvant être emprunté par les visiteurs de ce lieu de recueillement.

En ce qui concerne le cimetière allemand de BELLEAU, le pétitionnaire retient également un niveau d'impact faible même si les pales des éoliennes 1 à 3 seraient potentiellement visibles depuis ce lieu de mémoire.

Le Département émet également un avis défavorable compte tenu de l'impact visuel que pourrait générer ce parc éolien eu égard à l'importance touristique que revêtent ces sites funéraires emblématiques.

Une énergie largement remise en cause par des personnalités politiques et notre gouvernement:

1. VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Paris, le 25 juillet 2008

Cher Monsieur le Président, Nous avons souvent parlé du scandale financier et environnemental des éoliennes et je vous ai encouragé à l'expliquer publiquement avec clarté. Avec honnêteté aussi car c'est, à mon avis, ce qui manque aujourd'hui dans toutes les démonstrations officielles de promotion des énergies renouvelables. Or, le

développement inconsidéré – j’allais dire irresponsable – des éoliennes ne résiste pas à l’analyse de quelques vérités et de quelques chiffres simples. Avec vos talents de pédagogue vous saurez les décortiquer pour informer complètement l’opinion, mais aussi les élus locaux et les représentants de la puissance publique sur le terrain. Il s’agit de dénoncer un gaspillage inacceptable des fonds publics, un discours officiel trompeur, un « business » souvent douteux : vous saurez le faire sans polémique mais avec la vigueur et la franchise que je vous connais Il s’agit aussi de préserver les paysages de France, nos campagnes et bientôt notre littoral menacé lui aussi : vous saurez le faire avec cœur, avec toute la passion que vous avez pour la beauté de notre pays ! Puisse la France, grâce à vous, grâce à ce livre, ouvrir les yeux sur la réalité des vraies énergies renouvelables et éviter ainsi de commettre une erreur stratégique...

V. Jirard d'Estain

2. Emmanuel Macron (Président de la République)

Emmanuel Macron veut freiner l’essor de l’éolien terrestre

Après avoir encouragé pendant deux ans son développement, l’exécutif amorce, sous la pression des élus locaux, un changement de cap qui ravit les opposants et provoque l’inquiétude de la filière.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/02/27/eolien-terrestre-sous-la-pression-des-elus-ruraux-macron-change-de-cap_6030978_3234.html

3. Elisabeth Borne (Ministre de la transition écologique et solidaire)

Quelques jours plus tard, dans un entretien dans le *Monde* du 21 janvier 2020, Elisabeth Borne déclarait que « *le développement de l’éolien est très mal réparti en France* ». « Cela s’est fait de façon anarchique, et on a des territoires dans lesquels il y a une saturation, y compris visuelle », soulignait la ministre de la transition écologique et solidaire.

Le 18 février, auditionnée au Sénat, elle précise sa pensée, dénonçant la « *covisibilité avec des monuments historiques* » et « *une situation d’encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable* », plaidant pour un « *développement harmonieux* ».

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/18/elisabeth-borne-denonce-le-developpement-anarchique-des-eoliennes_6030007_3244.html

4. Xavier Bertrand (Président de la région Haut de France)

Dans un courrier en date de ce mercredi 13 janvier 2021, le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, vient de prendre position contre l’implantation d’un parc éolien à Marigny-en-Orxois et Lucy-le-Bocage. Il prend prétexte que l’assemblée régionale avait voté, en 2018, en faveur d’un développement des autres formes d’énergies : solaire, hydrolienne, hydraulique, ou encore la méthanisation. Pour lui, les éoliennes nuisent aux paysages et entraînent de nombreuses nuisances pour les riverains.

<https://www.lunion.fr/id222944/article/2021-01-13/marigny-en-orxois-xavier-bertrand-contre-les-eoliennes>

<https://www.lunion.fr/id195921/article/2020-10-05/xavier-bertrand-soppose-trois-projets-deoliennes-dans-laisne>

<https://premium.courrier-picard.fr/id162551/article/2021-02-04/eolien-la-grosse-colere-de-xavier-bertrand>

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/hauts-de-france/les-hauts-de-france-haussen-le-ton-contre-la-filiere-eolienne-1261579>



Le Président

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition Ecologique et
Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Lille, le 11 MAI 2020

Madame la Ministre,

Le 23 avril dernier, le Gouvernement a publié le Décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie dans lequel est indiqué les objectifs sur le développement de l'éolien terrestre qui est de 24,1 GW d'ici à 2023 et de 34,7 GW installées d'ici à 2028 et je m'étonne de ces chiffres.

En effet, suite à de nombreux échanges et à notre rencontre du 22 novembre dernier en marge d'un déplacement à Nesle, dans la Somme, un groupe de travail sur l'acceptabilité de l'éolien a été installé le 19 décembre 2019 afin d'engager un travail en partenariat avec les territoires les plus touchés par le développement non maîtrisé de l'éolien.

Le 18 février 2020, sur invitation de votre cabinet, j'ai assisté au groupe de travail et formulé plusieurs remarques qui ont été actées dans le cadre des échanges. Ces remarques concernaient l'intégration paysagère, la protection du patrimoine et la prise en compte du phénomène de saturation dans l'instruction des projets éoliens.

A également été acté la mise en place d'une planification afin d'identifier les zones favorables de celles connaissant une saturation, le lancement d'études sur l'impact sanitaire, ainsi que la création d'une filière permettant le recyclage complet des éoliennes en fin de vie.

La mise en place de ce groupe de travail ainsi que la prise en compte des remarques des participants ont montré votre volonté d'associer les élus locaux à une réflexion globale sur la place des éoliennes dans nos territoires. Or, depuis la réunion du 18 février dernier, et en raison de la crise qui a durement frappé notre pays, le travail n'a pas évolué et j'ai donc été surpris de constater la parution du décret du 23 avril 2020 qui remet en cause l'ensemble de nos discussions.

Lors de ma participation au groupe de travail, mon objectif était de défendre les habitants des villes et villages durement touchés par la saturation des éoliennes, mais comment pouvons-nous travailler en confiance alors que vous publiez un Décret dans lequel il est indiqué que l'éolien terrestre sera plus que doublé d'ici à 2028 ?

Ce document remet en cause la participation de la Région Hauts-de-France au groupe de travail sur l'acceptabilité de l'éolien et je souhaite obtenir rapidement un éclaircissement de votre part.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

5. Le Député de l'Aisne (Jean-Louis Bricout) :

Député socialiste de la 3^e circonscription de l'Aisne, Jean-Louis Bricout s'est immiscé ce mardi 22 septembre 2020 dans les « questions au gouvernement ». L'élu socialiste a interpellé Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, sur le « *développement anarchique de l'éolien en Thiérache et dans le Vermandois* ». « *Trop, c'est trop* », a-t-il décrété tout en ne se disant pas opposé sur le principe « *à faire de l'énergie avec du vent* ». « *L'éolien conduit à des situations malsaines, lobbies, conflits d'intérêts, villages et élus qui se divisent* », constate-t-il, dénonçant « *un phénomène de mitage de nos territoires* ».

<https://www.aisnenouvelle.fr/id127953/article/2020-09-22/le-depute-de-laisne-denonce-lassemblee-nationale-le-developpement-anarchique-de>

6. **Les députés :**

Instauration d'un droit de véto pour les communes, et d'une distance minimum avec les maisons: des parlementaires LR entendent proposer un texte à l'Assemblée.

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/des-deputes-veulent-une-loi-pour-encadrer-les-eoliennes-20200217>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/julien-aubert-si-la-population-rejette-des-projets-eoliens-il-faut-l-ecouter-20191205>

La politique de soutien aux éoliennes engagée par l'État rencontre donc certaines limites. Le bilan financier de cette politique s'avère par ailleurs préoccupant.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b1990-a18_rapport-fond#_Toc256000007

7. **Jean Marc Jancovici (ingénieur français, consultant et spécialiste de l'énergie et du climat.):**

Le paradoxe de l'énergie éolienne :

<https://www.youtube.com/watch?v=q3QHOp9BpLo>

Commission d'enquête sur le coût réel de l'électricité au Sénat :

<https://www.youtube.com/watch?v=MULmZYhvXik>

Décarboner l'économie est une impérieuse et urgente nécessité. Mais la seule chose qui est certaine, c'est que ce que nous sommes en train de faire en France au système électrique ne peut en aucun cas se revendiquer de ce domaine d'action, ni même d'une quelconque analyse rationnelle des risques. Cette dernière commanderait plutôt d'arrêter demain matin de mettre le moindre euro supplémentaire dans l'éolien et le solaire, qui en France vont déjà nous coûter près de 100 milliards « pour rien » avec les installations déjà en place, pour tout mettre dans la « vraie » décarbonation.

Ce qui doit recueillir notre financement, et d'urgence, c'est la rénovation du bâtiment, la modification des systèmes de transport, la baisse et la décarbonation des flux de transformation de matière (ce que l'on appelle « industrie » en général), la modification des systèmes agricoles, ou encore la création d'un enseignement et de règles économiques adaptés au monde en contraction que nous allons avoir, et non au monde infini dont nous rêvons encore. Il n'y a pas vraiment le luxe de perdre notre temps et notre argent dans des illusions !

<https://jancovici.com/transition-energetique/renouvelables/100-renouvelable-pour-pas-plus-cher-fastoché/>

<https://jancovici.com/transition-energetique/renouvelables/pourrait-on-alimenter-la-france-en-electricite-uniquement-avec-de-leolien/>

Revue de presse :

De nombreux articles dénoncent cette catastrophe environnementale :

Victimes des éoliennes, qui se trouvent dans la France Périphérique et non au cœur des métropoles, avec leur bruit infernal, audible à plusieurs kilomètres, et leur cortège de nuisances, nuisances qui font fuir les animaux (oiseaux, écureuils...) et rendent malades les humains (migraines, problèmes d'audition...). D'ailleurs, la présence d'éoliennes à proximité fait baisser la valeur d'une maison de 40 %. Ce sont les maisons des Gilets Jaunes, des Daphnis et Chloé modernes, qui vont perdre de la valeur à cause des éoliennes et non pas les appartements des électeurs d'Anne Hidalgo.

Avouons que payer des impôts pour financer un dispositif qui vous gêne la vie est pour le moins rageant.

Miser sur l'éolien, c'est avoir une énergie moins fiable et plus coûteuse. Son développement amènera des coupures plus fréquentes (surtout en hiver), des factures plus chères qui pèseront sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la compétitivité de notre économie. L'énergie abordable que nous offre le nucléaire, symbole de l'excellence française et gage de souveraineté, est l'un des derniers atouts d'une compétitivité industrielle française bien malade.

Surtout plus on remplacera le nucléaire par de l'éolien, plus nous émettrons de gaz à effet de serre, car l'intermittence du vent (le fait que le vent ne souffle pas tout le temps) nous pousse à recourir au gaz et au charbon, très polluant, alors que le nucléaire émet beaucoup moins de CO2.

Les centrales nucléaires émettent en moyenne 80 fois moins de CO2 par kilowattheure produit que les centrales à charbon et 45 fois moins que les centrales à gaz. La fermeture des réacteurs de Fessenheim se solde déjà par l'émission annuelle supplémentaire de 8 millions de tonnes de CO2 en Europe, soit l'équivalent de 15 % des émissions annuelles d'une région comme l'Île-de-France, et par un approvisionnement moins fiable.

En abandonnant le nucléaire et en portant l'éolien au pinacle, Angela Merkel a considérablement développé le charbon, ce qui a fait exploser la pollution émise par l'Allemagne, au grand détriment de la qualité de l'air en Allemagne et dans le monde. L'Allemagne est aujourd'hui le sixième pollueur mondial, loin devant la France, émettant plus du double de CO2 par rapport à nous.

Une éolienne a des pâles de 50m qui s'appuient sur un mât de 100 mètres. Elle repose sur un socle en béton armé de 300m3. Il faut 1 500 tonnes de béton par éolienne, soit 30 millions de tonnes pour les 20 000 éoliennes qu'il est prévu d'installer (béton transportés par 1,2 million de voyages de camions-toupies, qui fonctionnent...à l'essence). Elle est bourrée de ferraille et de plastiques ainsi que d'huile de vidange qui risque à tout moment de polluer les nappes phréatiques.

Sans compter les métaux rares nécessaires à sa fabrication et extraits à l'autre bout du monde de manière très polluante (pollution de l'air par émission de CO₂, des sols et des eaux). Lorsque ses pâles sont gelées, il faut faire fondre la glace en pulvérisant par hélicoptère de l'eau à 60 degrés, chauffée dans un camion au fioul. On remarque le même type de contradiction sur la question du bien-être animal: comme le souligne Le Figaro, *«on se réjouit que le Parc Astérix ferme son delphinarium, mais les animaux vont être transférés ailleurs en Europe, dans des bassins déjà occupés: leur bien-être va donc en réalité diminuer»*.

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/l-ecologie-politique-conduit-a-une-catastrophe-environnementale-20210205?fbclid=IwAR1ynglQjA7LDyyHsud5YjUq7zW7MPEWYqjOQ47z3alCR437RR3JakxOFu4>

Le gouvernement s'obstine à subventionner une industrie qui engendre chaque année des milliards de surcoûts discrètement prélevés sur nos factures d'essence et d'électricité.

53% des français ne souhaitent pas en voir apparaître près de chez eux

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/53-des-francais-ne-souhaitent-pas-voir-apparaître-d-eoliennes-pres-de-chez-eux-20210204>

Les éoliennes sont un gouffre financier et un désastre écologique, analyse Jean-Louis Butré. Selon lui, beaucoup de défenseurs de l'environnement et autres écologistes sont étonnamment silencieux lorsqu'il s'agit de hausser la voix contre le déversement de tonnes de bétons dans nos campagnes.

Plus de 2 000 associations se sont créées dans le pays pour protester contre l'implantation d'éoliennes, symbole d'un scandale environnemental et financier malheureusement couvert par les pouvoirs publics, tandis que chaque semaine de nouvelles manifestations apparaissent.

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/les-eoliennes-sont-un-scandale-environnemental-stupefiant-20201116>

Notre pays devra poursuivre aussi sa lutte pour le climat, en ce qu'elle a de rationnel: isolation des bâtiments dans le respect de l'environnement, promotion des véhicules électriques, relocalisation des productions. Tout cela mobilisera d'énormes sommes, publiques et privées. La France ne peut se permettre, en plus, une politique éolienne meurtrière pour nos paysages et nos pêcheurs...

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/la-folie-des-eoliennes-s-accelere-encore-la-situation-de-la-france-exige-de-l-arreter-20200506>

Une dizaine d'associations de riverains demandent la fin de l'«invasion» des éoliennes dans les Hauts-de-France, première région en nombre de mâts, après que la ministre de la Transition écologique a annoncé demander aux préfets *«d'identifier les zones»* pour de nouvelles installations. *«Nous avons besoin de lois ou d'une réglementation en urgence afin de protéger nos foyers et notre environnement de ce que nous vivons comme une invasion ou un harcèlement»*, écrivent dans un communiqué les associations, essentiellement picardes. *«Car les projets se multiplient encore et encore, et cela toujours sans aucune fin annoncée.»* Selon le bilan de la préfecture de région au 1er octobre 2019, il y avait 2.532 mâts autorisés dont 1.700 mâts en production.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/eoliennes-une-dizaine-d-associations-demande-la-fin-de-l-invasion-en-picardie-20200306?fbclid=IwAR3jBL-cx4yJXbTtrUFcHoX5uf9awnhUMXURLxJtQ-sVZtseMqBUSci84g>

En séance au Sénat, la ministre de la Transition écologique a dénoncé "le développement anarchique" des éoliennes. Elisabeth Borne réclame "une meilleure répartition des parcs sur le territoire". Pour en parler, Matthieu Belliard reçoit Fabien Bouglé, expert de l'éolien et auteur de "Eoliennes : la face noire de la transition écologique" paru aux éditions du Rocher.
https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=2Wj-htg_DRo

<http://www.leblogfinance.com/2010/03/lenergie-eolienne-remise-en-question-par-un-rapport-parlementaire.html>

<https://bulletindescommunes.net/efficacite-des-eoliennes-critiques-considerer/>

<http://www.mezencexceptionnel.fr/pour-une-gestion-responsable/lenergie/leolien/eoliensante/>

<http://www.patrimoine-environnement.fr/wp-content/uploads/2020/06/Assoc-Lettre-au-Pdt-de-la-R%C3%A9p.-1.3-11.pdf>

http://www.sppef.fr/wp-content/uploads/2020/04/sppef_20200422-synthe%CC%80se-avis-du-public-ppe.pdf

Qui est Boralex :

Boralex (Montréal, Canada ; siège France à Blendecques, 62), qui développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable

L'essor des énergies renouvelables se poursuit et Boralex est aux premières loges. Forte d'une équipe mobilisée, Boralex développe aujourd'hui ses activités dans ses marchés géographiques cibles que sont le Canada, la France, les États-Unis et l'Écosse, là où les engagements des gouvernements envers une 2^e transition énergétique et une reprise économique plus durable s'intensifient, en particulier à travers des appels d'offres pour l'installation de capacité de production d'électricité issue de sources renouvelables.

Historique des publications annuelles

Publications annuelles		2015	2016	2017	2018	2019	2020 (e)
CA M CAD	Publié	268	299	414	471	564	625
	Prévision	265	336	422	475	552	
	Ecart	1,1%	-11%	-1,9%	-0,84%	2,2%	
Résultat opérationnel (EBITDA) M CAD	Publié	211	189	276	354	492	518
	Prévision	214	247	313	367	473	
	Ecart	-1,3%	-24%	-12%	-3,7%	4,1%	
Résultat d'exploitation (EBIT) M CAD	Publié		73,0	98,0	82,0	193	200
	Prévision		101	104	101	129	
	Ecart		-28%	-5,8%	-18%	50%	
Résultat Avt. Impôt (EBT) M CAD	Publié	-9,71	-7,00		-60,0	-48,0	80,0
	Prévision	-3,00	16,9	14,0	-35,2	-16,0	
	Ecart	-224%	-141%		-70%	-200%	
Résultat net M CAD	Publié	-10,8	-2,00	22,0	-36,0	-39,0	64,3
	Prévision	-5,00	11,1	15,7	-22,5	-15,0	
	Ecart	-117%	-118%	40%	-60%	-160%	
BNA CAD	Publié	-0,21	-0,03	0,29	-0,45	-0,43	0,68
	Prévision	-0,10	0,19	0,21	-0,25	-0,16	
	Ecart	-110%	-116%	36%	-80%	-169%	
Date de publication		24/02/2016	03/03/2017	02/03/2018	01/03/2019	28/02/2020	

La valorisation du groupe en termes de multiples de résultat apparaît relativement élevée. En effet, l'entreprise se paye actuellement 59.49 fois son bénéfice net par action anticipé pour l'exercice en cours.

Pour l'année 2017, Boralex déclare à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique exercer des activités de lobbying en France pour un montant qui n'excède pas 100 000 euros, comprenant ses cotisations auprès des organisations professionnelles du secteur.

<https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=424442762##>